

Lundi 28 avril, journée de mobilisations pour la

# santé *au travail*

**se mobiliser**  
*pour préserver*  
**notre santé**

**Travailler  
dans ces  
conditions  
jusqu'à 64 ans ?  
C'est non !**

Entre la charge et le temps de travail qui explosent, les pressions subies de la part de l'employeur pour faire toujours plus de profit, et les temps de repos qui ne sont pas respectés... La santé au travail des ingés, cadres et techs se dégrade à vue d'œil. Burn-outs, risques socio-organisationnels, placardisation et perte de sens sont les conséquences du non-respect par les employeurs de leur obligation de préserver la santé et la sécurité travailleurs-ses.

Le 28 avril, journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, l'Ugict-CGT appelle à une large mobilisation pour exiger du patronat et du gouvernement qu'ils mettent les moyens sur la table pour protéger durablement notre santé.



retrouvez nous sur :



## Travailler toujours plus pour gagner toujours moins ?

Travailler jusqu'à l'épuisement : voilà une promesse que certains employeurs sont ravis de tenir ! 50 heures, 60, ou même 70h/semaine, ces temps de travail à rallonge sont notamment rendus possibles par le forfait jour, qui permet à l'employeur de nous rémunérer à la journée et non aux heures réalisées. A la trappe, donc, le décompte des heures sup et leur compensation.

## Notre santé mentale et physique impactée par nos conditions de travail

En plus du temps de travail à rallonge, les ingés, cadres et techs sont soumis-es à une augmentation constante de la charge de travail, à la pression, la sur-sollicitation - même sur les temps de repos. Autant de facteurs qui nuisent à notre santé mentale et physique. Il n'est donc pas étonnant que plus d'un-e cadre sur deux déclare ressentir "souvent ou occasionnellement un niveau de stress intense" (Apec, 2023). La France est d'ailleurs très en retard sur la reconnaissance des maladies liées aux risques psycho-sociaux (RPS), comme l'épuisement professionnel.

🚩 **Une large majorité (57 %) des professions intermédiaires estiment être soumises à des RPS ; pour 57% d'entre elles et eux, ces RPS sont induits par une surcharge de travail, et par le fait d'être confronté-es à la souffrance du public (52%).**

## Partir à la retraite à 67 ou 70 ans : c'est non !

En intégrant le monde du travail plus tardivement, nous devons travailler jusqu'à 66, 67, voire 70 ans pour avoir une retraite à taux plein ... un véritable scandale, quand l'on sait que dans certains secteurs, nous sommes exposé-es à des risques physiques importants comme le bruit, les produits chimiques, ou encore le travail à des heures atypiques. La réforme des retraites de Macron va donc complètement à l'encontre de nos attentes :

🚩 **Plus d'un-e profession intermédiaire sur deux et plus d'un-e cadre sur trois estiment ne pas pouvoir travailler à temps plein jusqu'à 64 ans.**

🚩 **54% des cadres et 65% des professions intermédiaires souhaitent un retour à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans.**

## Pour une meilleure reconnaissance de notre vécu au travail

Reconnaissance des maladies professionnelles induites par nos conditions de travail, respect de nos temps de repos et de notre droit à la déconnexion, encadrement du forfait jour : les leviers pour améliorer notre vécu au travail sont nombreux. Il appartient à l'employeur et au législateur de mettre ces moyens à notre disposition, afin notamment d'endiguer l'épidémie de burn-out et de pathologies induites par nos conditions de travail.

## Le 28 avril 2025, l'Ugict-CGT appelle à se mobiliser massivement pour exiger :

🚩 **Des moyens pour la prévention et le respect des prérogatives et de l'indépendance professionnelles chargées de la santé-sécurité au travail ;**

🚩 **La réduction du temps de travail avec l'instauration de la semaine de 4 jours et l'encadrement du forfait-jour ;**

🚩 **La reconnaissance des risques psycho-sociaux avec l'adoption d'une directive européenne sur ce thème ;**

🚩 **L'abrogation de la réforme des retraites de 2023, et un retour à l'âge de départ légal à 62 ans, puis à 60 ans, avec la prise en compte des années d'étude.**

# 63%

des cadres déclarent travailler plus de 40 heures par semaine,

# 1/4

des cadres déclarent travailler plus de 45 heures par semaine !

# 82%

des cadres déclarent faire des heures supplémentaires.

# 51%

des cadres déclarent en faire régulièrement.

# 47%

des professions intermédiaires déclarent travailler plus de 39 heures par semaine.

# 15%

de ces salarié-es déclarent travailler entre 45 et 48 heures par semaine : un chiffre en hausse.

Sources du tract : baromètres cadres et professions intermédiaires 2024 Viavoice/Secafi